



Emprisonnement de 6ans reste 8 jours pour faire appel

Par **nonodu521**, le **21/02/2011** à **09:02**

je suis une femme de 42 désespérée c'est un appel au secours j'ai 3 enfants,dont une petite fille de 21mois je me retrouve seule dans une maison isolée complètement a l'écart.mon conjoint est incarcérer depuis 3 jours .il ne devrai pas être en prison,il y a erreur de jugement(disparition des preuves).je n'ai pas de familles et plus de parents .j'habite a 90km de la famille de mon conjoint. J'ai besoin d'aide pour moi et mes enfants ainsi que pour mon conjoint car ils nous reste 8 JOURS pour faire appel sinon il sera emprisonné pour 6ANS .C'est une catastrophe je voudrais que toutes personnes disposant de moyen ce manifestent auprès de moi .il a une petite fille de 21mois qu'il ne verra plus si personne ne m'aide a m'en sortir et me donne des moyens et des aides .je suis très fatiguée ,je n'en peu plus .c'est un cauchemar,je n'arrive plus a tout faire toute seule .aider moi svprnrnrnrn merci

Par **amajuris**, le **21/02/2011** à **11:21**

bjr,rnil faut voir la question de l'appel avec l'avocat de votre mari. si vous estimez que comme vous l'écrivez qu'il y a erreur, rnmalheureusement la situation familiale ne change en rien la gravité de l'infraction commise par votre mari.rncdt

Par **nonodu521**, le **21/02/2011** à **12:24**

il a été condamné pour viol suite a un enregistrement qu'il avait fait .mais lors de l'audience

,l'enregistrement était perdu. son avocat a demander a se que l'affaire soit reporter ou classés mais il l'on quand même jugée parce qu'il avait une retranscription de l'enregistrement par écrit .il n'avait pas l'élément essentielle mais voulait en finir avec cette affaire .trouver-vous sa normal?

Par **corima**, le **21/02/2011** à **12:53**

Oui, il est normal qu'il soit emprisonné s'il a violé une personne. La transcription de l'enregistrement est l'exacte reprise de l'enregistrement et c'est une preuve qui a été portée au dossier.
Qu'est ce que vous réfutez, qu'il ait violé ou qu'il ait été condamné sur la retranscription et non sur l'enregistrement. Car si les jurés avaient entendu de leurs propres oreilles l'enregistrement, il aurait pu en prendre pour quelques années de plus

Par **nonodu521**, le **21/02/2011** à **13:06**

ce n'est pas un viol mon conjoint aimait cette femme et avait eu d'autres rapports avec elle avant.elle lui demandait de l'argent et accepter des rapports en échange .il a fait un enregistrement pour prouver à son mari qu'elle couchait avec lui et qu'elle lui devait de l'argent .et s'est mon conjoint qui lui a donné l'enregistrement et dit de porter plainte .il a fait ça car il voulait qu'elle quitte son mari

Par **amajuris**, le **21/02/2011** à **13:45**

vous ne répondez pas à la question, que pense son avocat d'un appel éventuel ?
je vous trouve très gentille voire complaisante pour ne pas dire plus de l'agissement de votre mari.
en outre à lire votre dernier message, il n'est pas le père de vos 3 enfants et la version que vous connaissez est celle qu'il a bien voulu vous donner.
vous n'avez pas choisi la facilité en vous mariant avec cet homme.

Par **nonodu521**, le **21/02/2011** à **15:15**

il va faire appel car il doit changer d'avocat et qu'il le fasse dessaisir de l'affaire pour vice de procédure et appel sur sa condamnation . Nous étions pas ensemble quand son histoire a eu lieu .on s'est connue après .il était seul.

Par **mimi493**, le **21/02/2011** à **15:54**

Il n'y a qu'avec son avocat que vous devez parler de ça